

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 18 décembre 2013 à 19 h 30 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.**

Présences : M. Claude Breault, maire  
 MME Nicole Beaulieu, conseillère # 3  
 Nadia Sheink, conseillère # 5  
 MM. Michel Dubé, conseiller # 1  
 Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2  
 Roger Dubé, conseiller # 4  
 Elzéar Lepage, conseiller # 6

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Comptes
3. Renouvellement contrat chef
4. Formation Pompier I – Salaire Formateur et salaire monitoring
5. Formation Pompier 1 – Facturation aux autres municipalités
6. Formation – Officier non urbain
7. Formation – Matière dangereuse / opération et gestion d'un service incendie
8. Renouvellement contrat conciergerie
9. Conditions salariales 2014
10. Cadeaux de Noël
11. Rapports de la liste des personnes ayant versé des dons
12. Assurance – Couverture responsabilité
13. Rôle – Équilibrage ou modernisation
14. Dépôt du registre public des déclarations  
Période de questions
15. Clôture de la séance

**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

333-13

**2. COMPTES**

**Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**

D'autoriser le paiement des comptes suivants en rappelant à Nettoyeur Christine que le service pour M. Denis Morin devait être interrompu depuis le 1<sup>er</sup> novembre et de nous créditer le montant;

1. Aréo feu	2 APRIA, vérif. visuelles détecteur et app. resp.	8 693,32 \$
2. Carrefour du Camion	Pièces – Ford 94	95,25
3. Centre Routier 1994 inc.	Pièces Inter 93	254,02
4. COOP Haut Plan Vert	Balisage carrière (Réso 219-13)	764,00
5. Dubé, Michel	Remb. cadeaux Noël	240,00
6. Les entr. Boucher et Santerre	Essence	317,14
7. Lavoie Francis	Déplacements pratique	11,18
8. Matériaux du Lac (Les)	Chaudière Rubbermaid, convecteur,..	196,84
9. Métal A.P.	Deux plates	87,45
10. Nettoyeur Christine	Service novembre	55,19
11. Pétroles JMB	Diesel (1238.8 L x 1,249 11-12-2013)	1 778,96
12. Pièces d'auto Rimouski	Balai, filters,..	80,19
13. Programmation Gagnon	Contrat entretien 2014	4 420,77
14. Sani-Express	Produits nettoiyants pour salle et chalets	395,51
15. Scie mécanique L. Ouellet	Chienne doublée	137,92
16. Servitech	Tenue à jour (27-11-2013)	4 958,86
17. Solution Témis inc.	Relieurs, encre HP, stylos	280,47
TOTAL COMPTES À PAYER		<u>22 767,17 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

334-13

**3. RENOUVELLEMENT CONTRAT CHEF**

**Il est proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle le contrat d'engagement du directeur du service incendie – chef pompier de la Brigade incendie, M. Francis Lavoie, aux mêmes conditions que le contrat précédant en modifiant cependant le Point 5.3 portant sur les déplacements tel qui suit :

- 5.3 Rembourser à 0,43 \$/kilomètre ses déplacements sur présentation d'une feuille de remboursement de dépenses dûment remplies et pour les grandes distances s'en tenir à la résolution # 62-13 Que la Municipalité de Lac-des-Aigles rembourse les kilomètres supérieurs aux 100 premiers kilomètres à 75 % de 0,43 \$/kilomètre ;

**Ainsi que les conditions salariales telles que voici :**

Payer comme salaire de base un montant hebdomadaire 27,85 \$/h en 2013 x3 % = 28,69 \$ x 3 hres = 86,07 \$ x 6 % (vacances) = 91,23 \$ semaine pour la gestion, planification, organisation, direction, contrôle, vérification de l'état de l'immeuble et des équipements et évaluation de la brigade incendie à M. Francis Lavoie comme directeur du Service incendie - chef pompier payable selon entente avec le chef hebdomadairement par dépôt salaire ;

Payer au taux horaire 25,52 \$ (en 2013) x 3 % = 26,29 \$, sans nombre limite d'heures par année, en respectant toutefois le budget municipal et sur présentation d'une feuille de temps à chaque lundi matin au bureau municipal pour les interventions minimum de 3 heures et les pratiques minimum de 4 heures.

**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

335-13 4. **FORMATION POMPIER I – SALAIRE FORMATEUR ET SALAIRE MONITORING**

Pour la formation Pompier I débutant en 2014 le salaire pour le formateur M. Francis Lavoie ainsi que celui du monitoring M. Denis Morin doivent être établis.

**Il est proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe pour la formation Pompier I débutant en 2014 le salaire pour le formateur M. Francis Lavoie à 38 \$/heure et celui du monitoring M. Denis Morin à 19,10 \$/heure.

**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

336-13 5. **FORMATION POMPIER 1 – FACTURATION AUX AUTRES MUNICIPALITÉS**

**Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles facture un montant équivalent à environ 2 000 \$/élève sur 3 ans pour temps de gestion, inscriptions, manuels,... et autres tel qu'encourus pour chaque élève à l'ÉNPQ aux municipalités avoisinantes qui auront des pompiers qui suivront la formation Pompier I au Lac-des-Aigles.

**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

337-13 6. **FORMATION – OFFICIER NON URBAIN**

**Il est proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le pompier M. Jonathan Leblanc Breault à suivre la formation Officier non urbain (ONU) qui se donnera à Cabano en 2014. Le coût approximatif est de 600 \$ soit 6 fins de semaine

Que ses déplacements lui soient remboursés à 0,20 \$/km comme il a été le cas pour les autres pompiers ayant suivi pareille formation.

**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

18-12-2013

338-13 7. **FORMATION – MATIÈRE DANGEREUSE / OPÉRATION ET GESTION D'UN SERVICE INCENDIE**

**Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le directeur du service incendie M. Francis Lavoie à suivre la formation matières dangereuses ainsi que celle Opération et gestion d'un service incendie si celles-ci se donnent au Bas-Saint-Laurent.

Plus de détails seront demandés si c'est le cas.

**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

339-13 8. **RENOUVELLEMENT CONTRAT - CONCIERGERIE**

**Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvellement l'engagement de Mme Micheline Rodrigue pour la conciergerie au montant de 715,85 \$ / mois pour 2014 (695 \$ en 2013 x 3 %), montant qu'elle recevra à chaque fin de mois.

**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

340-13      **9.      CONDITIONS SALARIALES 2014**

**Il est proposé par Madame la conseillère Nadia Sheink**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe les salaires comme ceci pour l'année 2014 :

1. La directrice générale - secrétaire-trésorière salaire horaire fixé à 24,47\$(contrat signé en 2011)
2. Pour le poste d'aide en secrétariat à 15 \$/heure pour 35 heures/semaine pendant 24 semaines
3. Pour le contremaître salaire horaire fixé à 23,99 \$x 3% = 24,71 \$ \$(contrat signé en 2011)
4. Pour le deuxième et le troisième aux chemins d'hiver salaire horaire fixé à 18,54 en 2013 + 3 % d'augmentation soit 19,10 \$
5. Pour les pompiers volontaires, salaire horaire fixé à 16,81 \$x 3 % = 17,31 \$
6. Pour le chef pompier pour l'année 2014, son taux horaire lors d'intervention, pratique à 25,52 \$/h (2013) x 3% = 26,29 \$ et Gestion = 27,85 \$/h x 3 % = 28,69 x 3 hres = 86,07 \$ x 6 % = 91,23 \$
7. Le journalier sur appel recevra 11,50 \$/ heure en 2013 x 3 % = 11,85 \$. Le contremaître est le seul responsable pour engager le journalier sur appel.
8. Pour le poste d'opérateur de machinerie lourde salaire horaire fixé à 17,51 \$x 3 % = 18,04 \$
9. Pour la gestionnaire il sera de 28,12 \$ en 2013 x 3 % = 28,96 \$par nuitée, 3,40 \$/pers. additionnelle et pour le camping de 7,67 \$ avec service et de 6,49 \$ sans service
10. Pour le personnel électoral autre que la présidente et la secrétaire d'élection, lors d'un scrutin municipal ou référendaire, le taux horaire sera le taux du salaire minimum en vigueur.
11. Pour les employés de la bibliothèque que leurs salaires soient pris dans le budget correspondant.

**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

341-13      **10.      CADEAUX DE NOËL**

**Il est proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles continue d'offrir un cadeau de Noël à ses employés à temps plein Mme Francine Beaulieu, directrice générale 60 \$, M. Berthier Beaulieu, contremaître 60 \$, M. Denis Morin 60 \$ et Micheline Rodrigue 60 \$.

Et de rembourser M. Michel Dubé, conseiller pour les achats.

**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**  
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

18-12-2013

342-13      **11.      RAPPORTS DE LA LISTE DES PERSONNES AYANT VERSÉS DES DONS**

**Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accuse réception des formulaires complétés à zéro DGE-1038 VF reçus de M. Germain Sirois le 6 décembre et celui de M. André-Bruno Rodrigue le 10 décembre suite à l'élection du 3 novembre 2013.

**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**  
Adoptée à la majorité des conseillers.

343-13      **12.      ASSURANCE – COUVERTURE RESPONSABILITÉ**

**Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande à son courtier Les Assurances Maurice de Champlain que sa couverture en responsabilité soit augmentée de 3 M \$ à 5 M \$ au coût de 352 \$ /million soit une prime augmentée de 704 \$ à compter d'aujourd'hui.

**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**  
Adoptée à la majorité des conseillers.

344-13      **13.      RÔLE – ÉQUILIBRATION OU MODERNISATION**

L'équilibrage du Rôle 2015-2016-2017 coûtera 14 686,14 \$.

Il faut prévoir les coûts de la modernisation qui pourraient être payés la moitié à compter de 2014 au montant de 5 634,83 \$ et en 2015 du même montant, ou reportés cette dépense en 2016.

**Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé**

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles avise Servitech qu'elle procédera seulement à l'équilibrage du Rôle 2015-2016-2017 et en acquittera la moitié du coût en 2014 et l'autre en 2015 au montant de 7 343,07 \$ /versement.

Pour la modernisation, elle avise aussi Servitech qu'elle pourra inclure ce budget en 2016, tel que discuté.

**Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.**  
Adoptée à la majorité des conseillers.

**14. DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS**

Tel que requis par l'article 6 alinéa 4 de la Loi sur l'éthique à la dernière séance du conseil de l'année la directrice-générale / secrétaire-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages (qui peuvent influencer l'indépendance de jugement de l'élu dans l'exercice de ses fonctions ou qui risquent de compromettre l'intégrité dont la valeur excède 200 \$ (selon le code d'éthique des élus de la municipalité)

La secrétaire trésorière dépose l'extrait du registre ou n'apparaît aucune déclaration des membres du conseil.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Aucune**

345-13

**15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par M. Claude Breault, maire.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

\_\_\_\_\_  
Monsieur Claude Breault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Madame Francine Beaulieu  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_